

**Avis et communications  
de la**

**Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs  
de planches à repasser,  
originaires de Chine

(Réglementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) 695/2013 (JO L 198/13), un droit antidumping définitif a été institué à l'importation de *planches à repasser, montées ou non sur pied, avec ou sans plateau aspirant, et/ou chauffant et/ou soufflant, y compris les jeannettes de repassage et leurs éléments essentiels, à savoir les pieds, la planche et le repose – fer*, originaires de Chine.

Par avis 2016/C298/04, les opérateurs sont informés du changement de dénomination de la société Foshan Shunde Yongjian Housewares and Hardware Co. Ltd bénéficiaire d'un taux de droit individuel (18,1 %) sous le code additionnel TARIC (CACO) A785 qui devient Guangdong Wireking Household Supplies Co. Ltd, Foshan.